

fixée à 75 centins par 100 livres avec un centin additionnel par 100 livres pour chaque degré au-dessus de 70 degrés d'après le polariscope, la prime toutefois ne devant jamais excéder \$1 par 100 livres, une extension de temps jusqu'au 30 juin 1897 a été accordée.

En tout, la province de Québec a payé \$122,419 et la Puissance \$93,283, soit un total de \$215,702.

Ces entreprises ont malheureusement toutes failli.

La compagnie de Farnham a clos ses affaires en 1893, et celle de Berthier après avoir passé par différentes mains, a terminé les siennes en 1896, et en 1897 elle a été transformée en distillerie pour la fabrication du genièvre.

A partir de cette date, les gouvernements de la puissance et provinciaux n'ont plus accordé d'assistance dans cette direction, alors que la législature d'Ontario à sa session de 1901 a adopté une loi dans le but d'encourager la production de la betterave à sucre, et l'établissement de manufactures dans la province pour la fabrication du sucre de betterave raffiné.

La somme appropriée à cet effet a été de \$225,000 payable jusqu'au montant de \$75,000 par année au taux d'un demi centin par livre pour le produit de la première et seconde années de travail et d'un quart de centin par livre pour la troisième.

Le résultat de cette stimulation qu'a apporté le gouvernement dans cette direction a été la formation de plusieurs compagnies. Ces compagnies ont commencé leurs opérations en 1892. Les résultats des efforts de la première année avec d'autres données, sont comme ci-dessous :—

	Ontario, Compagnie de sucre.	Wallaceburg, Compagnie de sucre.	Dresden, Compagnie de sucre.	Warton, Compagnie de sucre.
Capacité, tonnes par jour..	600	600	600	600
Coût.....	\$510,000	575,000	525,000	400,000
Jours de travail.....	90	90	90	90
Betteraves coupées par tranches, tonnes.....	32,000	18,000	200,000	12,000
Sucre produit, livres.....	6,500,000	3,500,000	4,000,000	1,500,000

en tout 15,000,000 de livres.

A peu près 160 cultivateurs ont fourni la quantité de betteraves nécessaires à ces compagnies. La moyenne du contenu de sucre à la quantité totale de betteraves fournies a été 15.06 pour cent, et la moyenne des recettes par acre s'est élevée à \$51.36.

Le Parlement Fédéral d'après le chapitre 22 des actes de 1901 a aidé cette industrie en exemptant des droits de douane, toutes les machines et la structure en fer importées, pour être employées dans la manufacture du sucre de betteraves. D'après cette loi, durant l'année pendant laquelle elle a été en vigueur, la valeur des machines importées a été de \$665,781. Le gouvernement s'est proposé durant la session de 1903 d'admettre en franchise pendant une année toutes les machines importées à cet effet.